

Délibération n° 2025 – IV – 011

**Transformation d'un poste de technicien territorial en poste de rédacteur territorial**

Le vingt-six juin deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Excusée
Le Département	Christophe Revil	Conseiller départemental de Fontaine-Seyssinet	Excusé
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemps	Présent en visio
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Délégué titulaire	Présente en visio
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Suppléant Christian MASNADA en visio
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	/
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Excusé
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean-Luc Garnier	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	Délégué titulaire	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Excusé
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	/

**Autres personnes présentes :** Daniel Verdeil, Claire Godayer, Anne-Sophie Drouet, Bertrand Joly, Mathieu Grenier, Damien Kuss, Sylvain Gonin, Aurélie Campoy, Xavier Favrolt, Marie Breuil, Clarisse Pasteau.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Par délibération en date du 23 mars 2023, le comité syndical du SYMBHI a approuvé :

- la création d'un emploi non permanent au pôle ouvrage d'un technicien en charge de la formalisation des différentes conventions nécessaires à la régularisation des systèmes d'endiguement ;
- le recrutement dans le cadre d'un contrat de projet d'un agent contractuel pour une durée de deux ans, renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans.

Ce poste visait, dans le cadre de la procédure d'autorisation des systèmes d'endiguement (SE), à formaliser dans les délais fixés par arrêtés préfectoraux :

- des conventions de mise à disposition de digues (EDF, AREA, Etat...) ou d'ouvrages contributifs intégrés aux SE (i.e. ouvrages multi-usages comme des routes départementales, voies ferrées, ...) avec les gestionnaires concernés ;
- des autorisations d'occupation temporaires (AOT) du domaine public pour l'ensemble des réseaux et ouvrages en interaction avec les digues.

Une technicienne a été recrutée sur ce poste en septembre 2023 pour une durée de 2 ans. Cette dernière a donné sa démission au 30 juillet prochain dans le cadre d'une mobilité.

Le retour d'expérience montre que les missions associées à ce poste sont essentiellement administratives, avec très peu d'activités de terrain. Ce profil de missions s'avère peu attractif pour un technicien territorial, dont les compétences sont davantage mobilisées sur des interventions techniques de terrain.

Il est donc proposé de **transformer ce poste de technicien en un poste de rédacteur territorial**, plus en adéquation avec le contenu des missions à assurer.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :**

- la création d'un emploi non permanent de rédacteur territorial en charge de la formalisation des différentes conventions demandés par les services de l'Etat dans le cadre l'autorisation des systèmes d'endiguement ;
- le recrutement, dans le cadre des dispositions des articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique, d'un agent contractuel pour une durée de 2 ans, renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de quatre ans.

Fait à Grenoble, le 30 juin 2025

Extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Fabien Mulyk